IFSA

Institut de Formation en Santé de l'Audomarois
CH Région de Saint-Omer



Livret d'accueil de l'apprenant 2026-2027

Formation préparant

au Diplôme d'Etat Infirmier

et au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant



Institut de Formation
en Santé de l'Audomarois
du Centre Hospitalier de
la Région de Saint-Omer
Pavillon Artois
Route de Blendecques
BP 60357 Helfaut
62505 SAINT-OMER cedex

SOMMAIRE

Bienvenue à vous..... 1
Présentation de l'IFSA 2
Accès et stationnement 4
Se rendre à l'IFSA en transports en commun 5
Restauration 5
Accès aux salles de l'ULCO 6
Pause-café 6
Tabac 6
Ressources mises à votre disposition 7
Accompagnement psychologique ou social pour les étudiants infirmiers 7
Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap 7
Centre de Ressources Pédagogiques 7
Site internet de l'IFSA et du CHRSO 8
Supports pédagogiques diversifiés 8
Présentation des équipes de l'IFSA 9
Coordonnées de l'équipe de I.F.S.A. 9
Votre environnement de travail au sein de l'institut 11
Vie étudiante 14
La bourse d'Etudes Sanitaires et Sociales 15
Les indemnités de stage 15
Association de vie étudiante 16
Election des représentants des apprenants 16
Election des représentants des 16
Formation infirmière 20



Bienvenue à vous.....

.....qui vous apprêtez peut-être à franchir le pas vers des études paramédicales d'infirmier ou d'aide-soignant. Vous rejoignez ainsi une longue lignée d'étudiants et d'élèves que nous accompagnons avec fierté depuis plus de 45 ans.

Labellisé Qualiopi pour ses actions de formation, la Validation des Acquis de l'Expérience et sa filière d'apprentissage, notre institut a le plaisir d'accueillir près de 300 étudiants et élèves. Ce dynamisme, nous le devons aussi à notre partenariat avec l'Université de Lille et l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), gage d'une formation de qualité, reconnue et soutenue par la Région Hauts-de-France.

Pour vous accompagner au mieux, nous mettons tout en œuvre : un laboratoire de simulation, des locaux pensés pour le travail en équipe, et une plateforme pédagogique qui rend l'apprentissage vivant et interactif. Autour de vous, des équipes de formateurs passionnés et de nombreux intervenants de haut niveau seront présents à chaque étape. Et grâce à notre partenariat avec les universités, votre parcours vous mènera au diplôme d'État d'Infirmier ET au grade Licence pour les infirmiers.

Votre formation sera aussi rythmée par près de 800 places de stage, autant d'occasions de découvrir le terrain, de vivre des expériences variées et de construire, pas à pas, votre pratique professionnelle.

Ce qui nous anime avant tout, c'est vous : votre réussite, votre épanouissement, votre projet. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un suivi individualisé et d'un accompagnement à taille humaine, pour vous aider à devenir le professionnel que vous avez envie d'être — prêt à être accueilli au sein de nos structures partenaires, sur le territoire de l'Audomarois, du Dunkerquois, et bien au-delà....

Ici, vous trouverez un cadre bienveillant pour grandir et vous épanouir, dans le respect de ce qui fait le cœur de nos métiers : soigner, prendre soin de soi et des autres, et accueillir chaque patient, chaque collègue, dans toute sa richesse et sa singularité.

Bienvenue parmi nous !

L'ensemble de l'équipe pédagogique et logistique

Présentation de l'IFSA

Cap sur votre réussite et votre satisfaction

L'IFSA est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses prestations et s'inscrit dans une démarche d'écoute de ses usagers.

Votre avis est important et est recueilli lors d'enquêtes de satisfaction.

L'institut propose des suivis pédagogiques avant le départ en stage et au retour de celui-ci. Ce suivi est proposé durant les trois années de formation par le même référent pour permettre un meilleur échange et garantir une personnalisation de ce suivi.

L'institut a pour objectif la diplomation des étudiants en soins infirmiers et des élèves aide-soignant en développant la réflexivité, la responsabilité et l'autonomie des apprenants.

L'apprenant va construire au fil de sa formation ses compétences en se confrontant à des situations professionnelles emblématiques, tant en stage qu'à l'institut.

Organigramme de l'IFSA

L'ensemble des formations est dirigé par Madame Laurence Castel, Directrice de l'IFSA et de son adjointe Madame Dorothée CHAMBRIN.

2026-2027

ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SANTE DE L'AUDOMAROIS

IFSA
Institut de Formation en Santé de l'Audomarois
CH Région de Saint-Omer

INSTANCES DE GOUVERNANCE DES INSTITUTS

DGOS
CONSEIL REGIONAL
AGENCE REGIONALE DE SANTE
UNIVERSITE
GCS IFSI – NORD / PAS-DE-CALAIS

DIRECTION GENERALE
BURGI Christian
Directeur Général
Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer

DIRECTION DE L'IFSA
CASTEL Laurence
Directrice
Présidente CEFIEC Nord-Pas-De-Calais

CADRE SUPERIEURE DE SANTE
CHAMBRIN Dorothée
Adjointe du Directeur
Coordinatrice Pédagogique
Vice-Présidente CEFIEC Nord-Pas-de-Calais

EQUIPE PEDAGOGIQUE
Cadres de Santé Formateurs

FORMATION AS
Coordinatrice
CAULIER Laurence

APPRENTISSAGE
WALLOIS Céline

FORMATION CONTINUE
Coordinatrice
WALLOIS Céline

FORMATION IDE ET APPRENTISSAGE
3 Coordinatrices
LAINÉ Nathalie
Promotion 2026-2029
MARIETTE Isabelle
Promotion 2025-2028
DELAFOSSE Fanny
Promotion 2024-2027

BELVAL Séverine - BLONDAEL Anthony - BLONDEEL Hélène - CAULIER Laurence
DEFRANCE Fabien - DELAFOSSE Fanny - FORESTIER Stéphanie – HÉTRU Valérie - LAINÉ Nathalie -
LEMORT David - LORIO Sabine - MARIETTE Isabelle - MILIN Christine - PACHECO Sandra –
WALLOIS Céline

SECRETARIAT – ACCUEIL
CADART Léa
KERCKHOVE Sylvie
NETO DE JESUS Manuela

ENTRETIEN ET LOGISTIQUE
BOUTILLIER Vanessa
PUCHOIS Sandrine

CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES
-
GESTION DU FONDS DOCUMENTAIRE MEDICAL DU GHT DU DUNKERQUOIS ET DE L'AUDOMAROIS
BAUDEN Elodie

REFERENT QUALITÉ
LAINÉ Nathalie
PACHECO Sandra

REFERENT ADMISSION
FORESTIER Stéphanie

REFERENT VAE
HÉTRU Valérie

COORDONNATEUR DE STAGE
DELAFOSSE Fanny
LORIO Sabine

REFERENTE COMMUNICATION
BAUDEN Elodie

REFERENT HANDICAP
BLONDEEL Hélène

REFERENT RESSOURCES MATERIELLES
BELVAL Séverine

REFERENTE SERVICE SANITAIRE
MARIETTE Isabelle
MILIN Christine

Plan d'accès de l'IFSA

IFSA

PARKING

Accès et stationnement

Un parking est mis à disposition des apprenants à proximité de l'IFSA.

Les places de parking face à l'IFSA et à proximité de l'IFSA sont des places réservées aux personnels d'encadrement et aux intervenants extérieurs.

Se rendre à l'IFSA en transports en commun

De la gare de Saint–Omer prendre le Mouvéo Ligne 2 vers HELFAUT

- Arrêt « Hôpital bureaux »

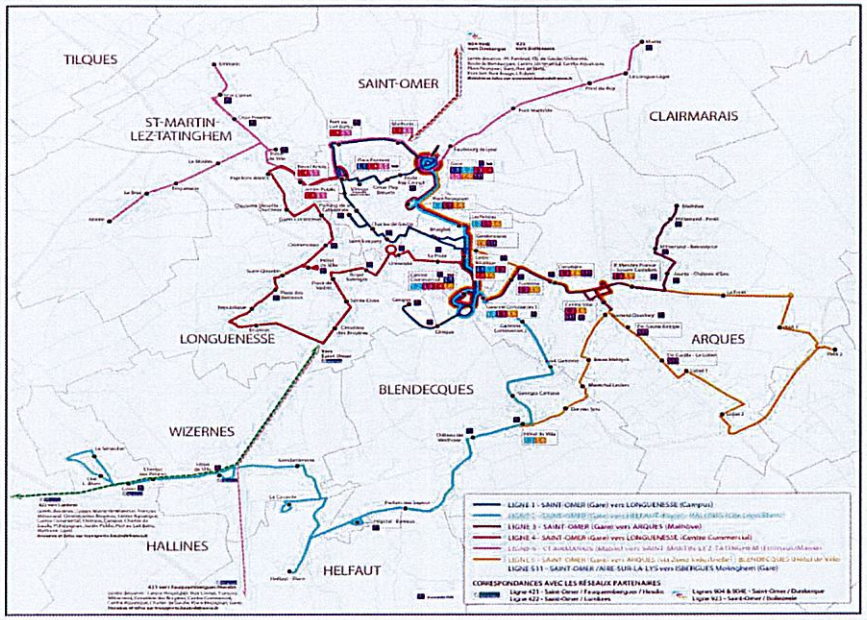

Restauration



Les étudiants infirmiers peuvent accéder au restaurant universitaire de l'ULCO, en utilisant l'application Izly.

Au restaurant universitaire : le tarif est de 3.30€ pour un plat et 3 périphériques au choix : entrée ou dessert. Depuis le 1er septembre 2020, les étudiants boursiers aux échelons 3 à 7 sont remboursés de 3€30 maximum.

Tous les apprenants peuvent ramener leur repas et déjeuner dans la salle de restauration au niveau 0 de l'institut. Des réfrigérateurs et micro-ondes sont à votre disposition. Il vous est demandé de respecter les lieux et le matériel mis à disposition.

Accès aux salles de l'ULCO

Durant la formation, il est possible que certains cours soient proposés dans des salles de cours de l'ULCO.

Adresse :

IUT du Littoral Côte d'Opale –
Campus de Longuenesse,
Avenue René Descarte,
62219 Longuenesse

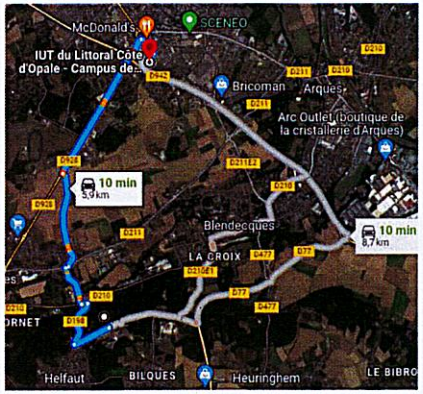



La salle de cours se situe dans le hall d'entrée à proximité des machines à café.

Pause-café

Des distributeurs sont à votre disposition au niveau 0 du bâtiment.

Les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées dans les salles de cours, à l'exception de l'eau.

Merci de respecter les locaux et le travail des agents d'entretien. Ils veillent sur votre confort !

Tabac

L'usage du tabac à l'extérieur est une tolérance. Tout fumeur doit se tenir à distance des bâtiments afin de ne pas gêner par les infiltrations de fumée.

Il est strictement interdit de fumer devant l'entrée du bâtiment principal et il est interdit de vapoter à l'intérieur des bâtiments.

Veiller à déposer les mégots dans les cendriers mis à disposition.

Ressources mises à votre disposition

Accompagnement psychologique ou social pour les étudiants infirmiers

Pour les étudiants infirmiers, un psychologue rattaché au l'ULCO peut proposer un accompagnement ponctuel et strictement confidentiel, ainsi qu'un suivi auprès des infirmières.
Pour tout renseignement, vous pouvez les contacter au **03.28.23.71.61** ou par mail : santecampus@univ-littoral.fr

Pour rencontrer les assistantes sociales, vous avez la possibilité de les contacter au 03.28.23.68.60 ou par mail : service.social.littoral@crous-lille.fr

Si vous avez besoin d'être conseillé ou accompagné spécifiquement pour une démarche administrative ou financière personnalisée, vous pouvez contacter le service social universitaire (CROUS https://www.crous-bfc.fr/), la Mission Locale Régionale.

Pour les étudiants infirmiers et élèves aides-soignants :
Si vous avez besoin d'un véhicule de location vous pouvez contacter l'association Défi mobilité à Saint-Omer au : 03-21-12-62-81.
Mission locale de Saint-Omer : 03-21-93-99-00.

Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap

Deux places de parking sont réservées pour les personnes en situation de handicap

Les locaux sont accessibles via :

- Un ascenseur, disponible côté addictologie,
- Une rampe d'accès à mobilité réduite
- Des toilettes adaptées sont disponibles à chaque étage, des tables de pique-nique PMR Handicabois sont à disposition face à l'IFSA.



Pour tout conseil personnalisé, nous vous invitons à contacter le Référent Handicap de l'IFSA par mail helene.blondeel@ch-stomer.fr
Elle pourra prendre en compte votre demande et vous apporter des conseils.

Centre de Ressources Pédagogiques



Les étudiants en soins infirmiers disposent d'une carte étudiante de l'ULCO, bénéficient de l'accès à la BULCO qui propose de nombreux abonnements électroniques via le portail de la BULCO.

Pour les étudiants infirmiers, vous pouvez accéder à la bibliothèque universitaire : https://www.bulco.univ-littoral.fr/

Le Centre de Ressources Pédagogiques est accessible à tous les apprenants qui peuvent consulter et emprunter des ouvrages gratuitement. Il suffit d'en faire la demande à votre formateur de suivi pédagogique ou coordinateur de promotion.

Site internet de l'IFSA et du CHRSO



Les informations sur le site internet de l'IFSA sont consultables via l'adresse suivante :
https://ch-saintomer.fr/formation-ifsi-ifas/

Les informations sur le site internet du CHRSO sont consultables via l'adresse suivante :
https://ch-saintomer.fr/presentation-centre-hospitalier/

https://www.facebook.com/chsaintomer4

Supports pédagogiques diversifiés



Selon votre formation, vous pouvez avoir accès à des supports pédagogiques diversifiés tels que des outils de simulation, des outils pédagogiques à distance : ZOOM, MOODLE, My K , KAHOOT...



Messagerie professionnelle :
Chaque apprenant dispose d'une adresse de messagerie professionnelle sous le format suivant : nom.prenom@ch-stomer.fr
Cette adresse est à consulter régulièrement pour diverses informations.
Elle est à privilégier pour tout échange avec l'IFSA.

Seuls les messages en provenance de cette adresse seront pris en compte.
Par ailleurs, chaque étudiant dispose d'un accès à la plateforme MOODLE en se connectant avec un identifiant et un mot de passe.
Cette plateforme permet de partager les supports pédagogiques (document, vidéos...), de consulter les emplois du temps, les calendriers d'évaluations...

Présentation des équipes de l'IFSA

Coordonnées de l'équipe de I.F.S.A.



Directeur et Adjointe de direction de l'IFSA



Nom / Prénom	Adresse mail	Téléphone
CASTEL Laurence	secretariat.ifsi@ch-stomer.fr	03.21.88.74.41
CHAMBRIN Dorothée	dorothee.chambrin@ch-stomer.fr	03.21.88.74.45

Equipe administrative : secrétaires de l'IFSA

Promotion	Nom/ Prénom	Adresse mail	téléphone
Aide-soignant et Infirmier	CADART Léa	secretariat.ifsi@ch-stomer.fr	03.21.88.74.47
	NETO DE JESUS Manuela		03.21.88.74.40
	KERCHOVE Sylvie		

Equipe pédagogique : Formateurs IFSA

Nom/ Prénom	Adresse mail	Téléphone
Promotion Aide-soignant		
CAULIER Laurence	laurence.caulier@ch-stomer.fr	03.21.88.74.51
PACHECO Sandra	sandra.pacheco@ch-stomer.fr	03.21.88.74.51
WALLOIS Céline Apprentissage AS	celine.wallois@ch-stomer.fr	03.21.88.74.51
Première année infirmiers		
LAINE Nathalie Coordinatrice d'année	nathalie.laine@ch-stomer.fr	03.21.88.74.44
BELVAL Séverine	severine.belval@ch-stomer.fr	03.21.88.74.52
BLONDAEL Anthony	anthony.blondael@ch-stomer.fr	03.21.88.74.52
BLONDEEL Hélène	helene.blondeel@ch-stome.fr	03.21.88.74.44
FORESTIER Stéphanie	stephanie.forestier@ch-stomer.fr	03.21.88.74.52
Deuxième année infirmiers		
MARIETTE Isabelle Coordinatrice d'année	isabelle.mariette@ch-stomer.fr	03.21.88.74.43
LORIO Sabine	sabine.lorio@ch-stomer.fr	03.21.88.74.42
MILIN Christine	christine.milin@ch-stomer.fr	03.21.88.74.43

Troisième année infirmiers		
DELAFOSSE Fanny Coordinatrice d'année	fanny.delafosse@ch-stomer.fr	03.21.88.74.46
DEFRANCE Fabien	fabien.defrance@ch-stomer.fr	03.21.88.74.52
HETRU Valérie	valerie.hetru@ch-stomer.fr	03.21.88.74.46

Votre environnement de travail au sein de l'institut

L'institut dispose de 4 niveaux

Niveau 0

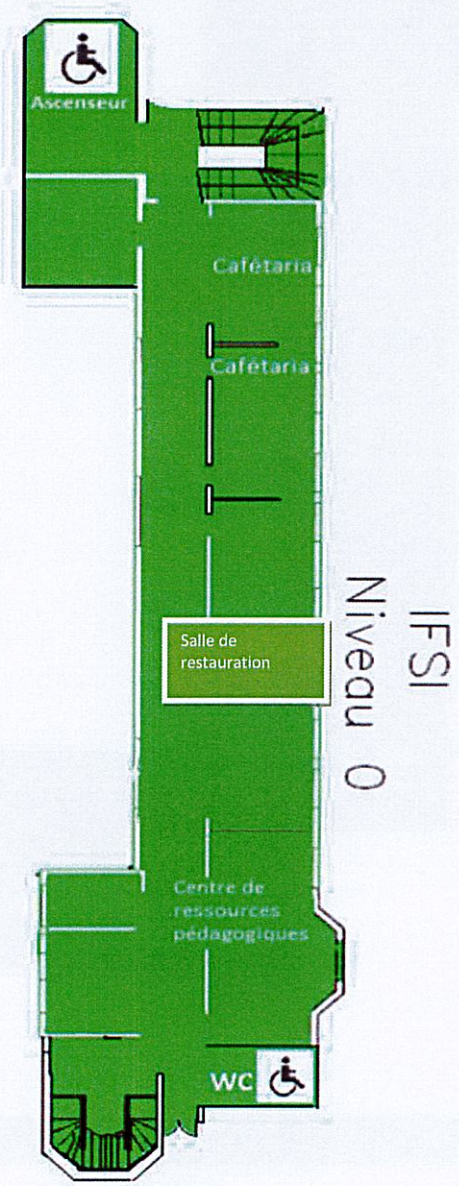

Niveau 1

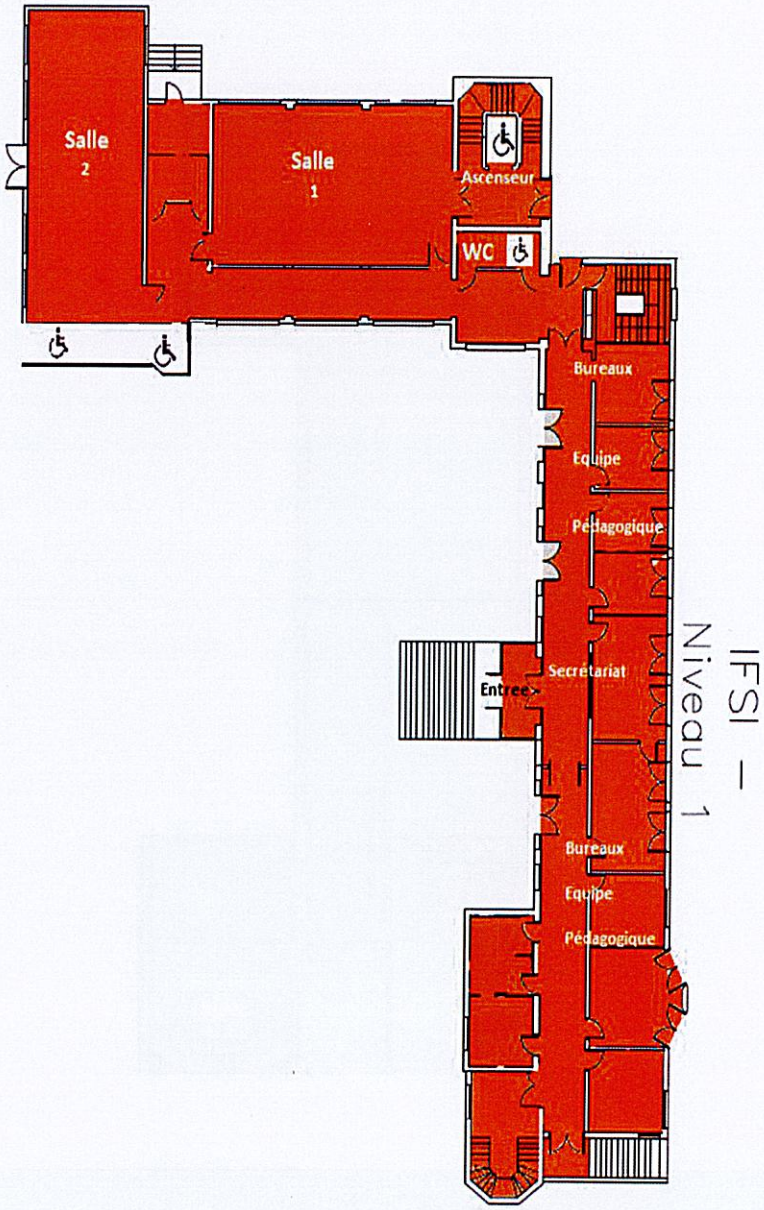

Niveau 2

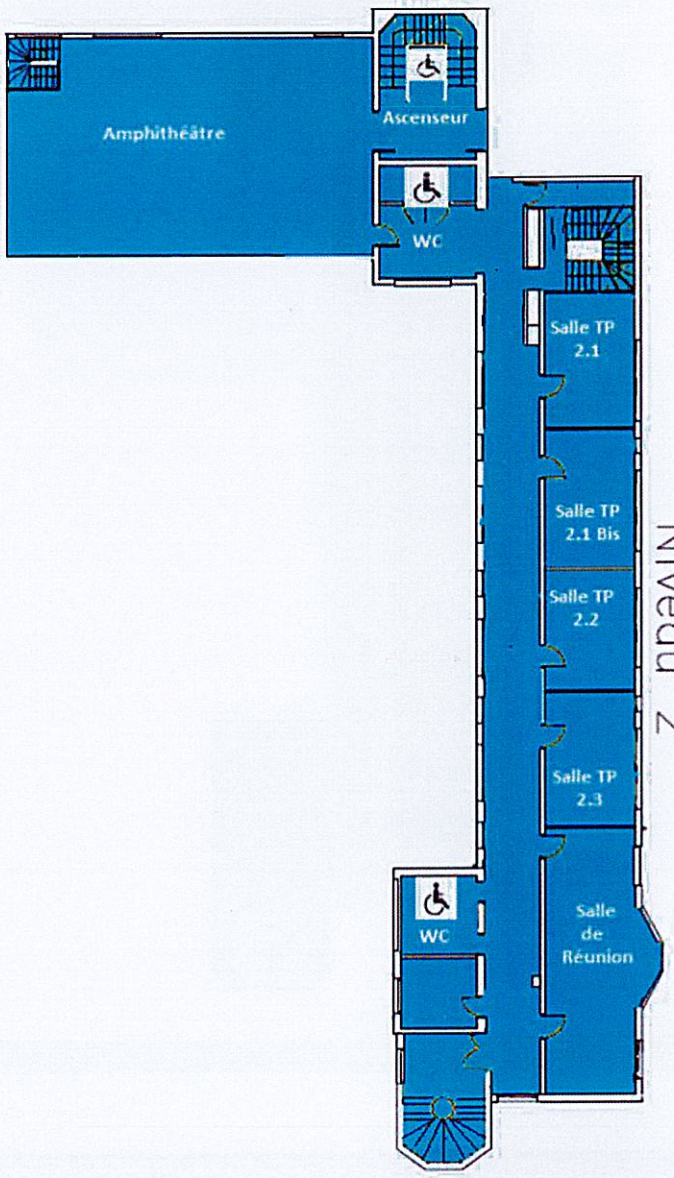

Niveau 3

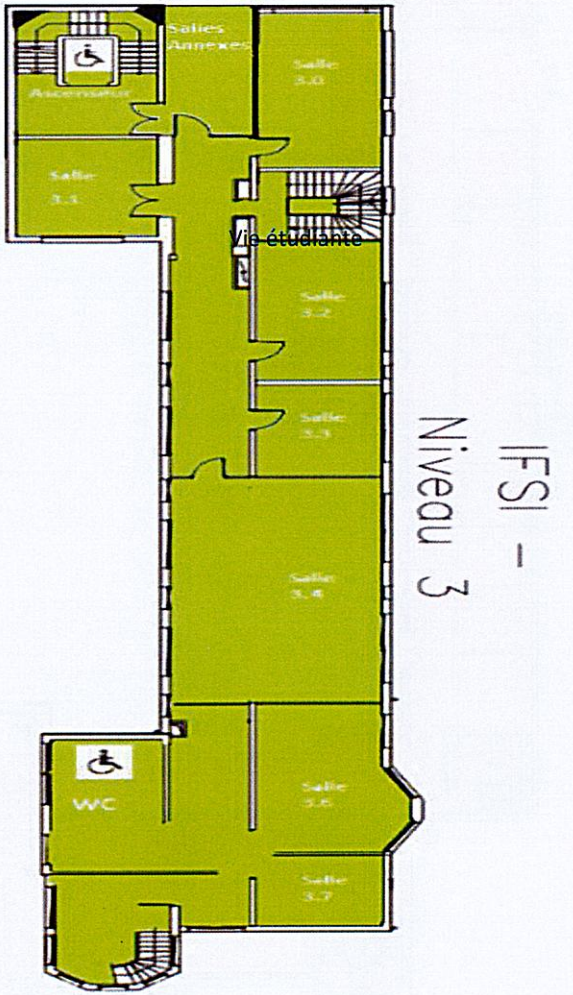

Les étudiants infirmiers s'acquittent de la Contribution à la Vie Etudiante au niveau du CROUS et bénéficient des services universitaires (bibliothèque, salle de sport…).

La bourse d'Etudes Sanitaires et Sociales



La Région Hauts-de-France conduit une politique active de soutien aux formations sanitaires et sociales. Elle finance les formations et sécurise les parcours de qualification des futurs professionnels sociaux, paramédicaux en leur octroyant une bourse d'étude sur critères sociaux.

Cette aide est destinée à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des formations auxquelles, sans cette bourse régionale, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation familiale ou matérielle.

Pour que ces formations soient éligibles, il faut qu'elles soient dispensées dans un établissement de formation de la Région Hauts-de-France.

Pour plus de renseignement : http://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/

Les indemnités de stage

Pour les étudiants infirmiers :

Les étudiants infirmiers perçoivent une indemnité de stage qui s'élève à :

- 36 € par semaine en première année
- 46 € en deuxième année
- 60 € en troisième année.

Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

-le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'institut de formation en soins infirmiers, ou le domicile, lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage ;

-en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé ;

-lorsque l'étudiant détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage.

Le remboursement est assuré sur justificatif et sur la base d'un trajet aller-retour quotidien, à l'exception des étudiants et élèves en formation professionnelle.

Association de vie étudiante

Une association étudiante regroupant les trois années de formation, est présente au sein de l'établissement.



Cette association réunit des fonds par le biais d'actions au sein de l'établissement afin de financer des projets comme par exemple une sortie pédagogique.

Par ailleurs, L'association peut bénéficier par le biais de la FSDIE (le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) de fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes

Election des représentants des apprenants

Les conditions de vote sont précisées dans l'article 4 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.



- Scrutin proportionnel à un tour. En cas d'égalité des voix : le plus âgé est élu.
- Deux représentants élus et deux suppléants par promotion.
- Mandat d'un an pour les apprenants.

Les élections ont lieu dans un délai de 60 jours maximum après la rentrée.

Les apprenants élus siègent à différentes instances : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut, section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante.

Présentation des promotions

Promotion Aide-Soignant		
Années	**Effectif prévu pour la rentré septembre 2026**	**Profil de la promotion**
2026-2027	59 élèves	Moyenne d'âge entre 25 et 30ans

Promotion Infirmier		
Années	**Effectif prévu pour la rentré septembre 2026**	**Profil de la promotion**
2026-2027	72 élèves	Moyenne d'âge entre 18 et 20 ans

Admission



L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard :

- Le 1er jour de la rentrée :

D'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre- indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

➔ Le jour de la première entrée en stage :

D'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Conditions et déroulement de la formation aide-soignant arrêté du 10 juin 2010

Parcours complet :

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages).
Il est organisé sur 11 mois avec 770 h ou 22 semaines de formation théorique et 770 h ou 22 semaines de formation clinique, équivalant à 1540 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un élève respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation. Lors des stages, le rythme de l'élève est proche de celui d'un professionnel.

Parcours partiels:

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, les élèves titulaires et sur présentation de certains titres

ou diplômes bénéficient d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou d'allégements partiels ou complets de certains modules de formation ainsi que sur les durées de stage.

Formation par apprentissage :

Parcours complet :
La formation se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation. Ils sont intégrés à la formation initiale.

Parcours partiels :
Sous réserve de présentation de certains titres ou diplômes les élèves disposent d'allègements partiels ou complets de certains modules et stages et voit leur durée de formation réduite en deçà des 18 mois. Ils sont également intégrés à la formation initiale.

Objectifs de la formation :

Professionnaliser le parcours de l'élève :

- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de
- posture et de positionnement ;
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif ;
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles ;
- Mettre en œuvre le raisonnement clinique dans les différentes situations de soins ;
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- Développer une éthique professionnelle permettant à l'élève de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Cours théoriques

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec les différents modules et les blocs de compétences s'y reliant. Ces blocs couvrent les cinq domaines suivants :

- Bloc 1 – accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne
- et de sa vie sociale ;
- Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ;
- Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ;
- Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques ;

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents, et parfois des professionnels de terrain.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux élèves d'assimiler les connaissances transmises lors

des cours magistraux. Des temps de travaux pratiques en simulation ou numérique sont mis en œuvre afin de permettre à l'élève d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.
Des temps inter promotions sont proposés pour faciliter la collaboration des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants.
Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'étudiant est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage, qu'à l'institut de formation par le formateur référent de suivi pédagogique.

La formation vise l'acquisition de onze compétences professionnelles :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de préventions adéquates et les évaluer
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
8. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux
9. et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

L'aménagement d'un planning individuel pour les parcours partiels et les élèves en formation par apprentissage au regard de leurs titres ou diplômes est réalisé.

Les stages

C'est en stage que l'élève se retrouve face aux situations de soins. Il doit être en capacité de répondre de son aptitude à exercer à partir de ce qui lui a été enseigné et de faire des liens avec les acquis théoriques. Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.
L'élève en parcours complet réalise, 3 stages de 5 semaines et un dernier stage de 7 semaines, au moins une période clinique doit être effectuée auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.
La typologie des stages est la suivante :

- Soins de courte durée : l'élève s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie ;
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'élève s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'élève s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'élève s'adresse à des personnes ou dans des lieux de vie (domicile).

L'aménagement d'un parcours individuel pour les parcours partiels et les élèves en formation par apprentissage au regard de leurs titres et diplômes est réalisé.

Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est un dispositif d'accompagnement personnalisé, continu et formalisé, réalisé pour chaque élève dans les étapes de sa construction des compétences.
Il vise l'accompagnement du professionnel en devenir dans la construction de sa professionnalité.

Validation des blocs de compétences

Selon le référentiel de formation 2021, les évaluations se déroulent à l'institut ou en stage.
Elles peuvent être :

- Individuelles ou collectives
Ecrites ou orales
- Théoriques ou pratiques

Chaque élève bénéficie de deux sessions pour la validation de chaque module.
Les dates d'évaluations et les modalités sont précisées dans le projet de formation.

Planification

Le premier jour de la rentrée est remis à chaque élève un planning individualisé avec la répartition des modules pour l'année de formation.

Formation infirmière

Vous intégrez cette année l'IFSI dans un contexte particulier : celui de l'entrée en vigueur du nouveau référentiel de formation infirmier, issu de l'arrêté du 20 février 2026 et applicable à tous les étudiants débutant leur formation à compter de septembre 2026.

Ce nouveau cadre remplace celui de 2009, en vigueur depuis près de vingt ans. Il répond à plusieurs évolutions majeures du système de santé : le vieillissement de la population, le développement des soins à domicile, la nécessité d'une meilleure coordination des parcours de soins, ainsi que l'essor du numérique en santé. La profession infirmière a vu ses missions s'élargir, notamment en matière de raisonnement clinique, de prévention et d'éducation à la santé —
la formation devait donc évoluer en conséquence.

Concrètement, cette réforme s'articule autour de deux grands axes :

- **L'universitarisation** de la formation, avec un rapprochement renforcé entre les IFSI et les universités, qui permettra la délivrance du diplôme en lien avec un grade de licence et ouvrira plus largement l'accès aux masters et à la recherche en sciences infirmières ;

- **Une nouvelle architecture pédagogique**, structurée autour de cinq domaines et treize compétences (contre dix auparavant), avec un volume horaire renforcé et l'intégration de nouveaux stages obligatoires, notamment en psychiatrie et en pédiatrie.

Vous êtes ainsi parmi les premières promotions à suivre ce nouveau parcours.
C'est une formation pensée pour vous préparer au mieux aux réalités du soin d'aujourd'hui, avec davantage d'autonomie clinique et une reconnaissance académique renforcée de votre futur métier.